

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 25 JUIN 2018**

**Objet**

**CODEV 4**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,  
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,  
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX  
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

**Absents :**

**M. BELLOC  
Mme CAGNIN**

**Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que fin 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux avait proposé aux 27 communes de mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, des contrats de co-développement.

Cette démarche avait pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la CUB, dans le respect des projets de territoires communaux, des objectifs d'agglomération votés par le conseil de Communauté et du projet métropolitain.

Le contrat fixant les opérations à réaliser dans un délai de 3 ans, des principes de transparence et de lisibilité, ainsi qu'une volonté d'innovation, notamment sur les modalités d'action, ont guidé cette démarche de contractualisation.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a approuvé en 2009, en 2012 puis en 2015 les trois premiers contrats de co-développement, négociés en fonction de la faisabilité technique et des capacités financières de la CUB, aujourd'hui Bordeaux Métropole.

Le 27 avril 2018, après plusieurs phases d'échanges et de rencontres, qui ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole, le conseil métropolitain a adopté le 4<sup>ème</sup> contrat de co-développement 2018-2020.

Il appartient désormais aux Conseils Municipaux de valider définitivement ces contrats et d'en autoriser la signature, afin d'en permettre l'exécution.

Pour la commune de FLOIRAC, les opérations contenues dans ce contrat, sont les suivantes :

### Enjeu Métropolitain

N°	Titre
0003	Gaston Cabannes – secteur Sud : prolongement de l'avenue Aristide Bergès
0009	Coordination grands projets
0010	ZAC des Quais – PEP 3 : achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics
0011	ZAC des Quais – PEP 4 : réalisation des espaces publics
0012	ZAC des Quais – PEP 4 : réalisation du maillage entre la rue des Gondoles et l'avenue Eymet
0013	ZAC des Quais – PEP 4 : desserte ilot H1 – place Nougueys
0014	ZAC des Quais – opération d'aménagement
0016	Projet de Renouveau urbain Dravemont : Coordination, partenariat et volet logement
0018	Projet de Renouveau urbain Dravemont : volet Espaces Publics

0020	Projet de Renouveau urbain Joliot-Curie/ périmètre floiracais : coordination, partenariat et volet logement
0021	Projet de Renouveau urbain Joliot-Curie/ périmètre floiracais : volet voirie et Espaces Publics
0023	Orientations de la stratégie foncière
0024	Pont Simone Veil
0025	Création d'un 3 <sup>ème</sup> dépôt de bus
0026	Extension du BHNS de la Gare St Jean vers la Grande Salle de Spectacle
0027	SDODM - Liaison pont à pont reliant Cracovie-CHU, et empruntant la voie Eymet

0028	Amélioration de la vitesse commerciale des TC
0031	Réhabilitation des digues de la rive droite - Floirac
0032	Gestion des eaux usées de la chaîne de pompage en amont de la station Jourde
0035	Réseau de chaleur « Plaine de Garonne Energie »
0036	Mise en œuvre de la matrice paysagère sur le territoire de la Rive Droite
0037	Parc des coteaux : animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal
0038	Parc des coteaux : mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion
0039	Parc des coteaux : valorisation paysagère et des usages du site de l'Observatoire
0051	Panoramas
0052	Carnaval des Deux Rives
0053	Saison Cirque
0054	OIN – Participation à la 15 <sup>ème</sup> session du concours Europan (2019-2020)
0055	Territoire zéro déchet zéro gaspillage : partenariat pour un changement de comportement des habitants
0056	Animation, sensibilisation et conseils sur les enjeux du développement durable
0057	Audits énergétiques du patrimoine communal

### Enjeu Intercommunal

N°	Titre
0029	Schéma de déplacement tous modes
0030	Maison itinérante du vélo et des mobilités
0033	Augmentation de la capacité de la station de pompage d'Arcins (eaux usées)
0040	Parc des coteaux :étude et réalisation de l'aménagement du Fil Vert sur le site de Sybirol (phase 2)
0041	GIP-GPV mise en place de l'éco-pâturage
0042	Adaptation de la Boucle Verte Floirac-Bordeaux
0044	Rive Droite : territoire entrepreneur – Economie de proximité

0045	Rive Droite : territoire entrepreneur – Aménagement économique
0046	Relocalisation de l'association "Hauts de Garonne Développement" – bureaux et pépinière
0047	Soutien à l'association "Hauts de Garonne Développement" pour les pépinières de Floirac et les actions d'animation territoriale.
0048	Soutien financier de Bordeaux Métropole au GIP-GPV Hauts de Garonne
0049	Festival des Hauts de Garonne
0050	Festival BD : Bulles en Haut de Garonne et Regard9

### Enjeu communal

N°	Titre
0001	Aménagement du centre bourg – études
0002	Accompagnement du projet Libération - Aménagement de l'avenue Pasteur

0004	Gaston Cabannes – secteur Sud : aménagement du carrefour Cabannes – future Bergès
0005	Voie Eymet : aménagement provisoire en voie verte
0006	Voie Eymet : accompagnement au développement du site TMH dans le secteur Joliot Curie
0007	Voie Eymet : étude de faisabilité pour un développement de projet sur le site de l'ancienne Gare de la Souys
0008	Accompagnement du développement économique du secteur du Canon
0015	Secteur Paul Gros – adaptation et accompagnement de la mise en œuvre du plan guide
0017	Projet de Renouveau urbain Dravemont : étude programme Equipement Majeur
0019	Projet de Renouveau urbain Dravemont : groupe scolaire Camus-Mauriac
0022	Ilot Bely
0034	Renforcement du réseau d'eaux usées rue Jules Guesde
0043	RI Piscines : rénovation du système de filtration de la piscine communale André Granjeon

Il est rappelé que le contrat constitue un engagement de Bordeaux Métropole à réaliser les actions ou études y figurant, la commune s'engageant quant à elle sur certaines actions complémentaires relevant de ses propres compétences. Ce contrat pourra faire l'objet d'adaptations (modification, ajout ou suppression d'une action) par voie d'avenant, pendant toute sa durée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de co-développement 2018-2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Il est précisé ici que l'ensemble des pièces relatives au Contrat de Co-développement entre Bordeaux Métropole et la ville de Floirac sont à disposition auprès du Secrétariat Général et ont fait l'objet d'une transmission par voie électronique.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 avril 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouveau Urbain et Services Techniques en date du 12 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le contrat de co-développement 2018-2020 et sa déclinaison opérationnelle.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat avec le Président de Bordeaux Métropole.

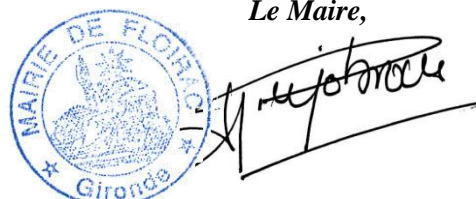
*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre :
Abstention : 7 (Mmes
HERMENT- FEURTET-VELU- MM.
VERBOIS - ROBERT-CALT- HADON)